

**EB36.R19**      **Comité spécial des Dix créé en vertu des résolutions 851 (XXXII) et 900 (XXXIV) du Conseil économique et social: Rapport du Directeur général sur la fusion du Fonds spécial et du programme élargi d'assistance technique**

Le Conseil exécutif

NOTE que le Directeur général fera rapport au Conseil à sa trente-septième session sur les décisions qu'aura pu prendre l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet de la recommandation tendant à fusionner le Fonds spécial et le programme élargi d'assistance technique en un programme des Nations Unies pour le développement.